

**PRELEVEMENT
A LA SOURCE**

ATTENTION DANGER !

On ne nous dit pas tout :

**Vers la privatisation partielle
du recouvrement de l' IR ?**

Solidaires SYNDICAT NATIONAL
**Finances
Publiques 974**

Ti Coq Flash



Edition de Mars 2017

URGENT !!!!!!!
**P.A.S. : DUPLICITE ET
MENSONGE
PAR OMISSION**

**SUPPRESSIONS DE POSTES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE :
LA DGFIP PRISE POUR CIBLE**

VOUS CROYEZ PAS
SI BIEN DIRE.



Gramoux la di:

A force allé l'o kalbass' i case

Contact: solidairesfinancespubliques.drifip974@dgfip.finances.gouv.fr

974

Prélèvement A la Source

Le 23 février dernier a eu lieu un Groupe de travail sur le prélèvement à la source, présidé par le Directeur Général lui-même. A cette occasion, nous avons insisté sur la nécessité qu'il apporte des précisions et des réponses à toutes les questions, mais également sur son devoir de transparence et d'information envers les collègues et leurs représentants.

Aussi, quelle ne fut pas notre surprise de découvrir dans les documents du CTR du 10 mars, deux mesures de simplifications jamais soulevées dans les débats et jamais présentées en amont.

Un IR "Limogés"

La DG a donc décidé de confier à la DDFiP de Haute-Vienne, ceci sans aucune concertation préalable, la centralisation au niveau national de tous les prélèvements liés au PAS et exécutés sur les comptes bancaires des contribuables !

À savoir :

- les impôts dus au titre des revenus des indépendants, des revenus fonciers, des pensions alimentaires, des rentes viagères à titre onéreux, certains revenus de source étrangère et le complément versé par le contribuable en cas d'option à l'acompte de confidentialité ;

- le suivi et la comptabilisation des prélèvements mensuels ou trimestriels effectués sur les comptes bancaires des usagers, ainsi que la comptabilisation des paiements en lignes effectués par l'usager en régularisation d'éventuels impayés ;

- le suivi des relances amiables et l'encaissement des paiements effectués par les usagers suite à l'envoi des lettres de relance.

La DDFiP de Haute-Vienne devient donc l'unique comptable en matière de recouvrement des acomptes d'IR et des prélèvements sociaux.

Que va-t-il rester en termes de recouvrement IR dans les SIP ou dans les trésoreries mixtes ? Exclusivement le recouvrement contentieux...

Un paiement en voie de privatisation ?

Il est confirmé que les TPE (mais pas seulement) auront la possibilité d'opter pour un reversement trimestriel des montants dus au titre de la retenue à la source. Là, pas de nouveauté, l'option avait été évoquée lors des différents GT.

Ce qui par contre n'avait pas été explicité, c'est la suite : l'option pour le reversement trimestriel sera effectuée auprès des organismes de recouvrement des cotisations sociales, avec une globalisation de la retenue à la source et des cotisations sociales directement effectuées auprès des organismes sociaux.

L'impôt sur le revenu va donc être en partie encaissé par les organismes sociaux, qui dans un second temps le reverseront à la DGFIP.

Cela sera la première fois que l'impôt sur le revenu ne sera plus versé directement à notre administration !!!

Ces deux épisodes sont révélateurs des projets actuels de la Direction Générale. Ils portent les prémices d'une centralisation, voire d'une privatisation du recouvrement, y compris du recouvrement forcé. Les services territoriaux dépouillés de leur mission seront alors condamnés à l'extinction.

Cette stratégie est pour Solidaires Finances Publiques Réunion inacceptable, car contraire à notre vision de ce que doit être la DGFIP.



Kon't pa su bato mon frère pou saut' la rivièr.

Aujourd'hui, demain, encore plus qu'hier, manifestons nous, indignons nous, faisons nous entendre !